



indemnisation prévoyance mutuelle

Par **luna65**, le **21/05/2014 à 20:02**

bonjour, rnrnEn temps que fonctionnaire, j'ai souscrit auprès d'une mutuelle un contrat de prévoyance qui inclut une indemnisation en cas d'ITT de perte de salaire et de perte de prime.rnrnJ'ai été opérée d'un problème de cervicale et je suis en maladie ordinaire. Après 3 mois d'un plein traitement, je me retrouve en demi traitement et fait donc appel à la mutuelle pour compléter.rnrnOr cette dernière, me demande sans cesse de nouveaux documents parce que je les appelle, sinon ils ne me contactent pas...Ils prétendent ne pas recevoir les documents envoyés, se retranchent en me demandant des arrêtes administratifs de mise en maladie ou des attestations précisant la nature de l'arrêt de maladie, le détail concernant la perte de salaire et la perte de prime, alors que je leur ai fourni des attestations de perte de salaire en bon et du forme, les arrêts de maladie, fiche de paie etc....;rnrnque dois je faire de plus ?rnrnmerci de votre réponse